



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



18111061

Ministère de Commerce du Hainaut
Division Chartrier

Entré le 06 JUL. 2018

Le Greffier

Greffier

Dénomination

en entier) : **BEST IN BIZ**

Forme juridique : **SNC**

Siège : **Rue du Ry Oursel 94 à 6001 MARCINELLE**

N° d'entreprise : **0628900092**

Objet de l'acte : **transfert parts sociales – démission-nomination gérants.**

Le 20 JUIN 2018 à 10h00, s'est tenue au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SNC BEST IN BIZ.

Tous les associés sont présents.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie CHARBAUT. Les fonctions de secrétaire sont exercées par Monsieur Georges BETH. Tous les associés en nom collectif étant présent et ayant approuvé la date de la réunion choisie, il ne doit pas être justifié l'envoi de convocations et l'assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

Le président expose l'ordre du jour

1. Confirmation des cessions de parts sociales
2. Démission et nomination de gérants
3. Décharges à donner aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion
4. DIVERS

1 Cession de parts :

En confirmation du livre des parts, le nouvel actionnariat se compose comme suit :

Monsieur Georges Beth a cédé ses 25 % de parts sociales à madame Nathalie Charbaut qui les a acceptées, Monsieur Alain Stemptut a cédé ses 25% de parts sociales à madame Nathalie Charbaut qui les a acceptées, Monsieur Thierry MOURIER a cédé ses 25% de parts sociales à le sprl Eco for You BE0671.971.514 qui les a acceptées via sa gérante, Madame Nathalie CHARBAUT.

La répartition des parts après cette opération est la suivante :

Madame Nathalie CHARBAUT propriétaire de 75% de parts sociales
SPRL ECO FOR YOU propriétaire de 25% des parts sociales

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

2 Démission et nomination de gérants :

Toujours à l'unanimité, il est accepté la démission de monsieur Georges BETH (650910-14909) de son poste de cogérant avec effet au 20 juin 2018. Madame Nathalie Charbaut exercera seule la gérance à partir de cette date

3 Décharge aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion :

Par vote spécial, décharge pleine et entière est donnée aux associés en nom collectif et à l'organe de gestion en place.

4 DIVERS

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Nathalie CHARBAUT à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et compte tenu de ce que tous les points repris dans l'ordre du jour ont fait l'objet de débats et de décisions de la part de l'ensemble des associés, l'assemblée prend fin après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent.